



DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE
N° 47/AT/DAL/2017 (relance)



Algérie Télécom informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation nationale N° 34/AT/DAL/2017 portant sur **ACQUISITION D'ARMOIRES DE BRASSAGES**, que cette dernière est déclarée infructueuse.

De ce fait, cette consultation est **relancée** sous le numéro 47/AT/DAL/2017.

Les représentants des sociétés intéressés peuvent se présenter, **muni d'une demande établie sur papier entête, les désignant nommément, accompagné du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après pour retirer le cahier des charges :

ALGERIE TELECOM - DIRECTION GENERALE
DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
DEPARTEMENT ELABORATION DE CAHIERS DES CHARGES ET CONTRATS
SERVICE GESTION DES CONSULTATIONS BLOC «E »
RN N°05 CINQ MAISONS, MOHAMMADIA, ALGER

Le retrait sera effectué contre paiement de la somme de **Deux Mille Dinars Algérien (2 000.00 DA)** non remboursable, auprès de la BNA AGENCE 648 MOHAMMADIA qui se trouve au niveau de la (DIRECTION GENERALE D'ALGERIE TELECOM).
Compte en Dinars N° 001 00648 0300 000 001/42.

Les offres doivent être composées :

1 - D'une offre technique Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre technique »

2 - D'une offre financière : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre financière ».

Les deux (02) offres technique et financière, accompagnées des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE N° 47/AT/DAL/ 2017
ACQUISITION D'ARMOIRES DE BRASSAGES (relance)

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »

- La durée accordée pour la préparation des offres est de **Quinze (15) jours** à partir de la première parution du présent avis dans la presse nationale.
- La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres à **13h00**.
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
- Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.